



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 13 janvier 2025

*Étaient présents* : Catherine Albert, Anne Audibert, Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne, Maryline Linard, Geoffroy Latapie, Nicolas Papon, Alexis Poeydemenge,.

*Représentées* : Aurore Perony par Catherine Albert,

Début de la séance : 19h15

*Geoffroy Latapie est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (9 voix).

### ◆ **Délibération concernant la révision des tarifs des services de l'eau**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des services d'eau. Pour rappel, en 2024, les tarifs n'ont pas été augmentés.

Après en avoir délibéré, Pour l'année 2025, le Conseil Municipal décide de faire évoluer les tarifs comme suit :

- ✓ Prix de l'abonnement : Augmentation de 100 à 110 €
- ✓ Prix du mètre-cube : Augmentation de 0,90 à 1 €
- ✓ Forfait branchement : Augmentation de 500 à 800 €

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

### ◆ **Redevances Agence de l'eau :**

Les agences de l'eau (Adour-Garonne pour ce qui nous concerne) modifient les redevances dues au titre de la consommation d'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Deux nouvelles redevances remplacent les redevances actuelles :

- ✓ La redevance « Consommation d'eau potable » est fixée pour 2025 à 0,32 € / m<sup>3</sup>.
- ✓ La taxe « Performance des réseaux » est fixée pour 2025 à 0,35 € / m<sup>3</sup>. Elle est assortie d'un coefficient de modulation fixé forfaitairement pour 2025 à 0,2. Ce coefficient sera recalculé chaque année en fonction des performances du réseau. La redevance effective est obtenue en multipliant la taxe de base par le coefficient. Pour 2025, la redevance sera de :  $0,35 \times 0,2 = 0,07$  € / m<sup>3</sup>.

Ces redevances seront toujours perçues par la Commune et intégralement reversées à Adour-Garonne.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'ouverture estivale de la piscine :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la réouverture de la piscine municipale pour la saison prochaine. Elle propose les dates d'ouverture comme suit :  
Du mardi 8 juillet 2025 jusqu'au dimanche 31 août 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Délibération concernant l'hébergement du surveillant de baignade :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrat de location saisonnière d'un meublé doit être établi avec Monsieur Claude LESCURE à Longayroux, pour loger l'animateur de la piscine pour les mois de juillet et août 2025.

Le montant du loyer s'élève à 800.00 € pour les deux mois.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Projet de rénovation de la Salle des Fêtes et de la cuisine :**

Le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à environ 359 000 €uros / HT. Pour les mener à bien, une subvention de l'État (DETR) de 35 % est indispensable (elle conditionne l'obtention d'autres subventions).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- ✓ Approuve la réalisation du projet présenté estimé à environ 359 000 €uros / HT.
- ✓ Approuve le plan de financement exposé.
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions de l'État et des co-financeurs (Région, Département, CAUVALDOR).

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif :**

Madame le Maire informe l'assemblée que préalablement au vote des Budgets Primitifs de 2025, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours et de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues ou urgentes, le Conseil Municipal peut, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Projet Artifeux :**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modification du site de stockage d'artifices de divertissement exploité par la société ARTIFEUX située à Laval-de-Cère. Il s'agit de matériels inflammables et/ou explosifs.

Sous réserve que le projet soit réalisé dans le respect des normes de sécurité et au vu de la distance (1,1 Km de Lolm et 1,5 Km du bourg de Cahus), le Conseil Municipal n'émet pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour : 9 voix (unanimité des présents ou représentés)

◆ **Solidarité Mayotte :**

Sensible aux drames humains suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, Madame le Maire propose de contribuer au soutien des victimes en faisant un don de 1000 € qui sera versé à la Protection Civile.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote :

Pour	:	7 voix
Abstentions	:	2 voix

Fin de la séance à 21h15